Compte Rendu des délibérations Conseil Municipal de la Commune de Rochegude Séance du 29 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11 Date de la convocation : 22 juin 2020 Date d'affichage : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick DUMAS.

Présents : Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Jean Jacques SALA, Cécile OZIL, Patrick DUMAS, Adam TESTUD, Rémi CHANTE, Laurence GOMES, Benoit POTIER, Michel SIMON

Secrétaire de séance : Agathe BONZON

ORDRE DU JOUR

- 1. Vote des taxes directes locales 2020
- 2. Subventions 2020 versées aux Associations
- 3. Appel d'offre Travaux Rue des Combes et Rue du Porche
- 4. Contrat de Travaux ONF 2020
- 5. Contrat SACPA 2020 (sous réserve de l'obtention du nouveau contrat)
- 6. Création de poste « agent des services techniques »
- 7. Convention de mise à disposition de personnel
- 8. Budget primitif 2020 Budget Communal
- 9. Bilan Financier/Fonctionnement 2019-Service Assainissement
- 10. Participation Financière de ROCHEGUDE Schéma directeur d'assainissement GROUPEMENT DE COMMANDE
- 11. CONVENTION ASSAINISSEMENT RIVIERES / ROCHEGUDE -AVENANT 2
- 12. Budget primitif 2020 Budget Assainissement
- 13. Décisions Modificatives
- 14. Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association
- 15. Règlement Chasse Communale 2020/2021
- 16. Renouvellement de la commission des impôts directs
- 17. Nomination membre Commission extra communale du CCAS
- 18. Correspondant « Ambroisie »
- 19. Commission CLECT C/C de Cèze Cévennes
- 20. Questions diverses

Délibération n°42-2020 Vote des taxes directes locales 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de ne pas modifier les taux pour l'année 2020

VOTE les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 :

↓Taxe d'habitation12.00 %↓Taxe sur le Foncier Bâti11.50 %↓Taxe sur le Foncier non Bâti40.00 %

Délibération n°43-2020 Subvention aux associations – Année 2020

M. Jean Jacques SALA est exclu du vote pour raison de conflit d'intérêt :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention sur demande aux associations suivantes pour 2020.

| ASSOCIATION | MONTANT |
|--|------------|
| Association Bien Vivre à Rochegude | 200€ |
| Société du Sou des Ecoles St Jean de Maruéjols | 20€/enfant |
| Société du Sou des Ecoles Méjannes le Clap | 20€/enfant |
| Association Rockaguda | 0€ |
| Association Rochegood | 300€ |
| Association UFAC | 100€ |
| Association Anciens Combattants de la | 100€ |
| Les Restos du Cœur | 250€ |
| Amicale Sapeurs -Pompiers de Méjannes Le Clap | 100€ |
| Amicale Sapeurs-Pompiers de Barjac | 100€ |
| Coulour Guitaro | 100€ |

RAPPELLE que le versement se fera sur présentation du bilan de l'année précédente et de leur relevé d'identité bancaire.

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°44-2019 Aménagement Rue du Porche et rue des Combes / Réseaux Assainissement /AEP Choix de l'entreprise

La Mairie de Rochegude a lancé un appel d'offre pour le marché suivant :

AMENAGEMENT DE SURFACE TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE-AUZONNET) RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHE

La date d'envoi de l'avis de publication date du 4 février 2020 La date limite de réception des réponses était fixé au 4 mars 2020 L'ouverture des offre s'est déroulée le 5 mars 2020 lors de la réunion de la CAO.

Cinq entreprises ont remis une offre:

| N° d'ordre d'arrivée | Nom de l'entreprise | | tants HT (valeurs e d'engagement) | |
|-------------------------|-------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|
| | | HT | TVA | TTC |
| 1 | SGTP | 381 044,50 € | 76 208,90 € | 457 253,40 € |
| 2 | SARL BENOI RENE ET FILS | 396 921,00 € | 79 384,20 € | 476 305,20 € |
| 3 | SAS PELLET / LAUPIE | 371 491,50 € | 74 298,30 € | 445 789,80 € |
| 4 | SCAIC | 429 691,00 € | 85 938,20 € | 515 629,20 € |
| 5 | SRC | 383 587,50 € | 76 717,50 € | 460 305,00 € |

Critères retenues pour le jugement des offres pondérés :

| Libelié | Points |
|-------------------------|--------|
| 1- Prix des prestations | 60 |
| 2- Valeur technique | 40 |

Synthèse des Offres:

| N* | Entreprises | Montant HT | Note to | echnique | Note financière | Note finale | Classement |
|----|-------------------------|--------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------------|------------|
| | | | Total des points (maxi 100) | Total *N ₁ /40 | Total Nf/60 | N _t +N _t /100 | proposé |
| 1 | SGTP | 381 044,50 € | 84 | 35.74 | 58.50 | 94.24/100 | 2 |
| 2 | SARL BENOI RENE ET FILS | 396 921,00 € | 86 | 36.60 | 56.16 | 92.76/100 | 3 |
| 3 | SAS PELLET / LAUPIE | 371 491,50 € | 94 | 40.00 | 60.00 | 100/100 | 1 |
| 4 | SCAIC | 429 691,00 € | 78 | 33.19 | 51.87 | 85.06/100 | 5 |
| 5 | SRC | 383 587,50 € | 76 | 32.34 | 58.10 | 90.44/100 | 4 |

Au vu de l'analyse des offres, la CAO propose de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse faite par le groupement d'entreprises SAS PELLET/LAUPIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de faire les travaux **RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHE** :

- AMENAGEMENT DE SURFACE
- TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE-AUZONNET)

APPROUVE l'offre établi par le groupement d'entreprises SAS PELLET LAUPIE pour un montant de 371 491.50 € ht.

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°45-2020 PROGRAMME DE TRAVAUX ONF – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente aux membres présents la programmation de travaux pour l'année 2020 par l'ONF :

- Ouverture de limite parcellaire de la coupe P12 en vente pour 1 095 € ht
- Fourniture de 30 panonceaux « Forêt Communale de Rochegude » pour 1400 € ht Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la programmation des travaux pour l'année 2020 par l'ONF

APPROUVE le devis établi pour 2 495 € ht

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°46-2020 Contrat SACPA 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de renouveler leur contrat avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) à compter du 1er janvier 2021 pour une période de un an, pour un montant de 431,12 € HT/an,

DESIGNE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°47-2020 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Compte tenu de la fin du contrat aidé de M. Philippe LOLO et de la nécessité de maintenir un service de qualité au niveau de la propreté des rues, il convient de créer un poste au service technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de AGENT DU SERVICE TECHNIQUE à temps complet à compter du 1er aout 2020.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des voies et des parcs communaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (3-3),

DECIDE:

Article 1: d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n°48-2020 Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que Philippe LOLO était mis à disposition par la Commune de Rochegude 5h/semaine depuis 5 ans.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette mise à disposition pour 17h/semaine.

A ce titre une convention de mise à disposition de personnel précisant les modalités sera signée entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de reconduire la convention de mise à disposition de personnel pour Philippe LOLO sur la commune de Rivières (17h/semaine)

PRÉCISE que ce taux pourra évoluer en fonction des besoins des services de la Mairie de Rivières et de la Mairie de Rochegude.

APPROUVE la convention de mise à disposition (annexe)

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°49-2020 Vote du Budget Primitif – Budget principal 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le budget primitif 2020 du Budget principal

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 460 000 €
- La section Investissement s'équilibre à 340 000 €

Délibération n°50-2020 Bilan financier du service public d'assainissement Exercice 2019

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'année 2019 pour le service public assainissement de notre collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal:

PREND ACTE du rapport (bilan financier de l'année 2019- service public assainissement) présenté par Monsieur le Maire.

Délibération n°51-2020 Participation Financière de ROCHEGUDE Schéma directeur d'assainissement GROUPEMENT DE COMMANDE

Les communes de Rivières et de Rochegude exploitent en régie leur système d'assainissement collectif, assurant la gestion des réseaux d'assainissement et assurant la gestion des réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées (réseaux indépendants et station d'épuration intercommunale).

Afin de disposer d'une analyse de la situation actuelle de ses ouvrages d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées, ainsi que d'éléments de décision pour mettre en œuvre les installations nécessaires au vu de l'évolution de la population raccordée, les deux communes ont confié au bureau d'études Oteis la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le bilan financier :

| HT | RIVIERES | ROCHEGUDE | TOTAL |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| DIAGNOSTIC RESEAUX | 36 235,00 € | 32 520,00 € | 68 755,00 € |
| DIAGNOSTIC STEP | 2 550,00 € | 1 700,00 € | 4 250,00 € |
| HONORAIRES | 3 250,00 € | 3 250,00 € | 6 500,00 € |
| TOTAL | 42 035,00 € | 37 470,00 € | 79 505,00 € |
| SUBVENTIONS | 29 357,02 € | 26 168,84 € | 55 525,86 € |
| FCTVA | 8 274,51 € | 7 375,89 € | 15 650,40 € |
| TVA | 8 407,00 € | 7 494,00 € | 15 901,00 € |
| COUT | 12 810,47 € | 11 419,27 € | 24 229,74 € |

Etant donné que la STEP dépend entièrement du Budget Assainissement de ROCHEGUDE (construction, inventaire, entretien, travaux), le financement du diagnostic la STEP sera uniquement inscrit sur le budget assainissement de Rochegude.

| STEP | PART. RIVIERES | PART. ROCHEGUDE |
|------------|----------------|-----------------|
| DEPENSE HT | 2 550,00 € | 1 700,00 € |
| SUBV | 1 785,00 € | 1 190,00 € |
| FCTVA | 501,96 € | 334,64 € |
| TVA | 510,00€ | 340,00 € |
| TOTAL | 773.04 € | 515.36 € |
| TOTAL | 1 288 | 3.40 € |

Le Conseil Municipal, après délibération,

PREND ACTE du bilan financier de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement intercommunal (RIVIERES et ROCHEGUDE)

VALIDE la participation de ROCHEGUDE : 12 192.31 €

-SCHEMA DIRECTEUR STEP: 1 288.40 €

-SCHEMA DIRECTEUR RESEAUX DE ROCHEGUDE : 10 903.91 €

VALIDE la participation de RIVIERES sur le budget de ROCHEGUDE : 773.04 €

- PART RIV du SCHEMA DIRECTEUR STEP 773.04 €

DESIGNE le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°52-2020 CONVENTION ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES DE RIVIERES ET ROCHEGUDE - AVENANT N°2

Conformément à l'article 4 de la convention assainissement entre les communes de Rivières et de Rochegude, la répartition des dépenses du système d'assainissement peut être révisée en fonction de l'évolution du nombre de fovers raccordés sur chaque commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de revoir la répartition à compter du 1^{er} janvier 2020.

FIXE la répartition ainsi :

- 30% pour la commune de Rochegude
- 70% pour la commune de RIVIERES

APPROUVE l'avenant n°2 de la convention assainissement entre les commune de Rivières et de Rochegude

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°53 -2020 Vote du Budget Primitif – Budget Assainissement 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le budget primitif 2020 du Budget assainissement

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 80 000 €
- La section Investissement s'équilibre à 70 000 €

Délibération n°54 -2020 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – Budget Assainissement 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires et aux virements de crédits suivants sur le budget assainissement de l'exercice 2020:

| | Diminution s | ur crédits déjà al | loués | Au | gmentation des | crédits |
|---|--------------|--------------------|----------|--------|----------------|-----------|
| Intitulé | Compte | Opé. | Montant | Compte | Opé. | Montant |
| Installations techniques matériel et outil in | | | | 2315 | H.O. | -6 181,00 |
| Investissement dépenses | | Solde | 6 181,00 | | | -6 181,00 |
| FCTVA | | | | 10222 | H.O. | -6 181,00 |
| Investissement recettes | | Solde | 6 181,00 | | | -6 181,00 |

Délibération n°55-2020 : Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association

Considérant que le territoire constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé et qu'en conséquence, un parc naturel régional représente une opportunité pour garantir sa préservation et optimiser sa valorisation et qu'en ce sens un Parc Naturel Régional constitue un outil de développement local.

Considérant que, de surcroit, l'étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un parc naturel régional dont le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est le cœur, confirme l'éligibilité du territoire.

Considérant que le projet a fait l'objet d'une large concertation pendant près de 10 ans.

Considérant qu'à l'issue des travaux menés par le territoire pour obtenir un consensus sur les modalités de mise en œuvre d'un parc naturel régional, les statuts de l'association ont été élaborés.

Considérant les dits statuts joints en annexe.

Considérant que pour adhérer à cette association en qualité de communes membres, la commune de ROCHEGUDE doit s'acquitter d'une cotisation de 0.50 € par habitant Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE les statuts de l'association de préfiguration du parc naturel régional

DESIGNE Monsieur le Maire comme membre représentant titulaire du PETR et Cécile OZIL comme membre représentant suppléant du PETR au sein de cette nouvelle association.

COTISE à hauteur de 0.50 € à l'association de préfiguration du PNR

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'association et à inscrire les diverses écritures au budget.

Délibération n°56-2020 Règlement Chasse Communale 2020/2021

La saison de chasse 2019/2020 s'est relativement bien passé. A ce titre Monsieur le Maire propose de reconduire le règlement de la Régie de chasse de Rochegude en 2020/2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de la Chasse Communale 2020/2021

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°57-2020 Renouvellement de la commission des impôts directs

Monsieurle Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste des 24 contribuables devant lui permettre selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes après s'être assuré qu'elles remplissent toutes les conditions pour être commissaire :

| NOM | PRENOM | NE(E) LE | DOMICILE | NOM | PRENOM | NE(E) LE | DOMICILE |
|----------|-------------|----------|--------------|----------------|------------|----------|----------------|
| TAILLAND | DENIS | 09/09/36 | RIVIERES | ROUSSEL | PAUL | 21/10/42 | ST V DE MALCAP |
| MERCIER | JOËL | 05/04/66 | ST J. DE M | VEDEL | JACKY | 01/03/53 | ST DENIS |
| MERCIER | LAURETTE | 22/12/33 | ST JEAN DE M | BONNET | JEAN LOUIS | 24/01/31 | ST P DES VIEUX |
| DURIEUX | JEAN-PIERRE | 13/03/61 | ROCHEGUDE | VINCENT | ALAIN | 03/04/64 | ROCHEGUDE |
| DUBREUIL | BERNARD | 30/12/47 | ROCHEGUDE | COSTE | VERONIQUE | 30/04/61 | ROCHEGUDE |
| RAMBAUD | ANNE | 18/08/74 | ROCHEGUDE | CORNESSE | CHANTAL | 04/10/34 | ROCHEGUDE |
| DELASPRE | LUCIEN | 27/11/34 | ROCHEGUDE | VAN HERREWEGHE | MARC | 23/02/43 | ROCHEGUDE |
| OLLIER | PASCALE | 30/03/69 | ROCHEGUDE | BLOT | ALAIN | 10/06/60 | ROCHEGUDE |
| BENILSI | MARYSE | 07/11/42 | ROCHEGUDE | BANACHE | ARLETTE | 31/12/42 | ROCHEGUDE |
| MARCELLI | MICHEL | 04/02/29 | ROCHEGUDE | RAIDON | THERESE | 02/02/50 | ROCHEGUDE |
| CHANTE | PIERRE | 06/02/51 | ROCHEGUDE | MAZERT | MYRIAM | 19/08/62 | ROCHEGUDE |
| OZIL | JEAN-LOUIS | 09/04/41 | ROCHEGUDE | WHITEHEAD | DOMINIQUE | 07/12/63 | ROCHEGUDE |

Délibération n° 58-2020

Nomination des membres de la commission extra-communale du CCAS

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20-2020

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité:

DECIDE de mettre en place une commission extra communale du CCAS :

NOMME les membres suivants :

| Président : Patrick DUMAS |
|---------------------------|
| Agathe BONZON |
| Audrey PIANA |
| Jean-Jacques SALA |
| Cécile OZIL |
| Monique ROUSSEL |
| Bertrand MOUTONNET |
| Lydie ALEMAN |
| Sophie BURKHALTER |
| Catherine SALA |

Délibération n° 59-2020 Délégué Titulaire et Délégué Suppléant Commission CLECT de la C/C de Cèze Cévennes

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il y a lieu de nommer le délégué Titulaire et le délégué suppléant du Conseil Communautaire de la C/C de Cèze Cévennes. Sont ainsi nommés par le Conseil Municipal à *l'unanimité*:

| DELEGUE TITULAIRE | DELEGUE SUPPLEANT |
|-------------------|-------------------|
| Patrick DUMAS | Cécile OZIL |

Délibération n°60-2020 Subvention Exceptionnelle – Année 2020

M. Jean Jacques SALA est exclu du vote pour raison de conflit d'intérêt :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au Restaurant du cœur.

| ASSOCIATION | MONTANT |
|--------------------|---------|
| Les Restos du Cœur | 1 000 € |

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population en 2021 A
 - o Agent Recenseur : Françoise CAYET
 - o Agent Coordinateur : Vanessa COLONA Valerie GRAND
- Base de données GALA a été actualisé (ALERTE PLUIE ...)
- ♣ Devis STEP: 2 pompes en panne doivent être changées à la STEP
- ♣ Trousses de 1er secours (MAIRIE + VEHICULE P.LOLO) commandées
- Achat Matériel Mairie pour Philippe LOLO
- Projet d'achat d'un défibrillateur : gestion par la commission CCAS
- ♣ Projet d'achat de tables pliables
- Commissions qui vont se réunir :
 - o CHASSE date à venir
 - o CCAS le 7 juillet
- Festivités du 14 juillet 2020 :
 - o présentation de la nouvelle équipe
 - o apéritif municipal dans les jardins
 - o installation de la bâche le samedi 11 juillet à 9h
 - o Protocole COVID à mettre en place

Séance du 8 juin 2020 levée à 22h45

DELIBERATION(S) PRISE(S) DANS LA SEANCE

| 42-2020 | Vote des taxes directes locales 2020 |
|---------|--|
| 43-2020 | Subvention aux associations – Année 2020 |
| 44-2020 | Aménagement Rue du Porche et rue des Combes / Réseaux Assainissement /AEP Choix de l'entreprise |
| 45-2020 | PROGRAMME DE TRAVAUX ONF – EXERCICE 2020 |
| 46-2020 | Contrat SACPA 2020 |
| 47-2020 | CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET |
| 48-2020 | Convention de mise à disposition de personnel |
| 49-2020 | Vote du Budget Primitif – Budget principal 2020 |
| 50-2020 | Bilan financier du service public d'assainissement - Exercice 2019 |
| 51-2020 | Participation Financière de ROCHEGUDE Schéma directeur d'assainissement GROUPEMENT DE COMMANDE |
| 52-2020 | CONVENTION ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES DE RIVIERES ET ROCHEGUDE - AVENANT N°2 |
| 53-2020 | Vote du Budget Primitif – Budget Assainissement 2020 |
| 54-2020 | DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – Budget Assainissement 2020 |
| 55-2020 | Validation des statuts du projet PNR & Adhésion à l'Association |
| 56-2020 | Règlement Chasse Communale 2020/2021 |
| 57-2020 | Renouvellement de la commission des impôts directs |
| 58-2020 | Nomination des membres de la commission extra-communale du CCAS |
| 59-2020 | Délégué Titulaire et Délégué Suppléant -Commission CLECT de la C/C de Cèze Cévennes |
| 60-2020 | Subvention exceptionnelle – Restaurant du Coeur |

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| AGATHE BONZON | CECILE OZIL | REMI CHANTE |
|-----------------|---------------|----------------|
| CATHERINE COLAS | PATRICK DUMAS | LAURENCE GOMES |
| AUDREY PIANA | ADAM TESTUD | BENOIT POTIER |

| JEAN JACQUES SALA | MICHEL SIMON |
|-------------------|--------------|
| | |